



Mondercange, le 30 avril 2019

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 3 mai 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 3 mai 2019 l'intervention suivante :

Le CIGL Mondercange vient d'engager un ouvrier dont l'occupation consiste quasiment à remplir les fonctions de portier et contribuer à l'entretien des installations des terrains de football.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il il répondre aux questions suivantes ?

- est-ce que les décisions concernant l'engagement de personnel par le Cigl, initiées par le Collège des Bourgmestre et Échevins, sont prises en concertation avec le Comité d'Administration du Cigl ?
- est-ce que la Commune de Mondercange a recours dans une plus ample mesure que dans le passé aux interventions du personnel du Cigl pour accomplir les travaux incombant à l'Administration Communale ?
- si oui, quel est l'impact corrélationnel sur la convention reliant la Commune et le Cigl ? Doit-elle être adaptée ? Y-aura-t-il augmentation des frais pour la Commune ?
- ces mesures comportant un allègement des charges à accomplir par les ouvriers communaux, quelles sont les conséquences pour l'organisation de ses services ?
- ne s'agit-il pas en fait d'une augmentation des effectifs communaux, opérée de façon non apparente et sans l'intervention du Conseil Communal ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BECKER-BAUER
Marc BIEVER
Marc FANCELLI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK